FRC 2. 13204 13204

Case FRC 1166 8

OPINION

DE P. J. D. G. FAURE, député de la Seine-Inférieure,

SUR LES FINANCES.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

DANS un écrit que j'ai distribué à la Convention, il y a deux mois, pages 9, 10, 11, j'ai donné mon avis sur les finances; & malgré les diverses opinions imprimées, lues ou improvisées de mes collègues, mes réflexions n'ont point changé.

Le projet proposé par Johannot me sembleroit ingénieux en temps de paix; il mineroit le peu de crédit dont nous jouissons en tems de guerre. J'attribue l'augmentation progressive des denrées de toute espèce, en partie à ce plan dont on a menacé le commerce; je ne le discuterai point. Je ne répéterai pas ce qui a été dit à cet égard par plusieurs orateurs, & particulièrement par Haussman.

Quel est le but de la Convention ? Elle cherche à diminuer le prix des denrées, elle suppose que la multiplicité de nos assignats en est la seule cause, & je crois qu'elle se trompe.

Je demande à ceux qui se croient infaillibles dans leur jugement, s'ils ont observé l'effet de la démonétisation des assignats à tête. A-t-elle diminué le prix de la denrée ? Je dis que non. Mon avis est donc fondé sur l'expérience.

Pour remplir cet espoir, on propose de mettre hors du commerce cinq huitièmes des assignats, c'est l'opinion de Bourdon (de l'Oise). Il se flatte par-là de remédier à nos maux, en paralysant l'agio; c'est encore là une erreur.

La multiplicité des assignats n'est en partie cause de la cherté, que parce que les assignats n'ont ni en France ni à l'étranger la confiance qu'ils méritent.

Or je demande, lorsque vous aurez retiré la moitié ou les deux tiers plus ou moins de papier-monnoie en circulation, comment il se fera que ceux qui resteront, jouiront de plus de confiance.

D'où naît la confiance ? de la solidité de l'emprunteur. Cinq milliards d'assignats seront bien retirés, mais avec leur hypothèque. Or, les trois milliards restant n'auront pas une hypothèque plus étendue : donc ils n'auront pas plus de confiance, donc les denrées ne diminueront pas à leur égard.

CHICAGO

Dira-t-on qu'il eſt connu en pratique que les denrées ſont à bon marché là où l'argent eſt rare, pour en conclure que moins il y aura d'aſſignats en circulation, moins la marchandiſe ſera chère? erreur.

Il eſt en France des cantons où les ſubſiſtances ſont abondantes & ſont à bon marché: pourquoi cela? c'eſt que la population n'y eſt pas proportionnée à la multiplicité des denrées, & qu'il n'y a pas d'iſſues, de facilités, pour en étendre le débouché: en voilà la raiſon; mais je nie que ce ſoit parce que le numéraire y manque.

Lorſqu'en 1765, le pain ne valoit que ſix liards la livre en Picardie, ce n'étoit pas faute de numéraire, c'étoit parce que la récolte étoit abondante.

Lorſque le café a tombé, il y a environ vingt ans, à 12 ſols la livre, ce n'étoit pas faute de numéraire pour l'acheter, c'étoit parce que la quantité de cette denrée étoit ſupérieure à la conſommation.

Vos aſſignats n'influent ſur la cherté qu'à l'égard de l'étranger; & dans l'intérieur, ce ſont les grands beſoins de vos armées qui vous perdent, & non les aſſignats: voilà à ce que je crois la théorie des finances.

Sous l'ancien régime, en 1788 & 1789, il y avoit au moins en France deux milliards de numéraire, un grand nombre de billets de la caiſſe d'eſcompte, & beaucoup de billets de change payables à 3, 6 mois, juſqu'à 2 à 3 ans de terme, en circulation, ce qui faiſoit ſix milliards: j'entendois ſouvent alors les négocians dire que l'argent étoit rare pour les affaires; & aujourd'hui vous ſuppoſez que trois milliards en circulation ſuffiront pour vos beſoins. Il n'y a plus de caiſſe d'eſcompte, & vous ſavez ou vous ne ſavez pas que le commerce ne ſe fait plus qu'au comptant.

Ainſi vous préſumez que trois milliards ſuffiront à alimenter le négoce dans un temps d'une cherté horri-

ble, d'une cherté inévitable par le besoin que nous avons de l'étranger & l'impossibilité de balancer leur commerce avec nos marchandises, tandis qu'en 1788, où les denrées étoient à un prix doux, six milliards, tant en numéraire que billets de la caisse d'escompte & billets marchands, ne suffisoient pas.

Vous ne craignez pas non plus que le retiré subit de 5 milliards d'assignats n'occasionne des banqueroutes, calamité qui frappe d'une manière funeste au commerce l'opinion de l'étranger.

J'avoue que vos connoissances sont au-dessus de ma portée.

Vous me direz : mais donnez-nous donc un projet qui puisse remédier à nos maux, je vous renverrai aux Washingthon, Hancok, Adams, ces grands hommes qui ont fondé la République américaine : ils vous diront qu'ils se seroient bien donné de garde de retirer leur papier monnoie, d'en arrêter le cours, d'en ébranler ainsi le crédit, qu'ils sentoient bien qu'il en seroit résulté les plus grands maux; mais qu'un Etat doit être ferme dans sa marche; que les dépenses étant très-supérieures à la recette, il eût été ridicule de retirer des effets dont on avoit besoin; qu'il étoit même indispensable d'augmenter à l'infini jusqu'au terme de la paix; qu'ils n'ont point été effrayés de l'horrible cherté des denrées, parce qu'ils savoient que le salaire de l'ouvrier en augmenteroit d'autant, & qu'il est impossible, dans une révolution de rendre tous les hommes heureux : & cependant le prix des denrées étoit monté à l'Amérique anglaise plus de six fois au-dessus de ce que nous les payons aujourd'hui.

Pour fonder mon opinion, je ne cesserai de vous dire que ce n'est point l'abondance du numéraire réel ou fictif qui règle le prix de la denrée; que c'est l'abondance ou la rareté de la marchandise; que vos dix ou

douze armées à entretenir absorbent une grande partie de vos grains, de vos chevaux, de vos bestiaux, de vos toiles, de vos draps, de vos fourrages; que ce qui vous arrive est l'histoire de tous les temps.

Que la différence qu'il y a entre le temps où nous vivons & celui de Louis XIV, qui par une ambition démesurée s'étoit attiré une guerre contre presque toute l'Europe, c'est que, sous Louis XIV, il n'y avoit presque plus de numéraire en France, que la nation mouroit de faim, que les terres restoient incultes, qu'il y avoit plus de mendians que de gens hors la mendicité, & que les Officiers & les soldats demandoient l'aumône dans les rues; au lieu qu'aujourd'hui, tout en murmurant, les spectacles, les cabarets, les lieux publics, les promenades sont remplis : nous ne sommes pas enfin au taux de l'Amérique anglaise sur la cherté. Montrons-nous donc jusqu'à la fin de la guerre des Eustache de Saint-Pierre : songeons que la France entière est en état de siége; allons au secours des malheureux jusqu'à un meilleur temps. Les ambassadeurs de Pyrrhus trouvèrent le plus grand général romain couché par terre & mangeant des fèves dans un plat de bois. Imitons cet exemple, & nos maux seront aisés à supporter. Domptons la rareté des subsistances avec autant de fermeté & de courage que nos braves soldats en montrent à combattre nos ennemis : notre plus cruel adversaire est l'égoïsme.

Je demande donc qu'on passe à l'ordre du jour sur tout projet de décret tendant à retirer ou démonétiser nos assignats. Vendons promptement nos biens domaniaux, cela fera le même effet, & essayons des loteries.

Mais, citoyens, ce n'est pas assez. La patrie ne peut pas s'aider seule; aidons-la donc.

Que vous crie la patrie ? De lui donner un pouvoir exécutif responsable, de lui faire voir une étincelle de ce régime républicain qui seul est digne de l'homme, qui seul peut faire sa félicité. Que lui faites-vous voir, au contraire, depuis que vous avez décrété la République, depuis près de trois ans ? Le despotisme le plus tyrannique d'abord jusqu'au 9 thermidor, la liberté dégénérée en licence, le pillage, le brigandage au lieu de la justice & de l'ordre, l'assassinat à la place de la loi conservatrice des propriétés & de la vie des citoyens. Qu'avez-vous fait depuis le 9 thermidor ? Vous avez arrêté le sang, mais avez-vous arrêté la déprédation dans les finances ? Avez-vous mis quelque ordre dans les moyens sociaux de faire vivre le peuple heureux ? Qu'est devenu le pouvoir responsable ?

A Paris, le comité de salut public, inviolable, se charge de la responsabilité des commissions exécutives ; & dans les départemens, les pro-préteurs en foule dispensent par leurs arrêtes les bureaux de département & de district de toute responsabilité. Est ce là gouverner ? Vous pouvez sans doute avec des imprimeurs, des graveurs & du papier faire tant de numéraire que vous voudrez ? Mais n'êtes-vous pas les Pères du peuple, & pouvez-vous vous dispenser de la plus sévère économie sur les dépenses, puisque le peuple sera forcé de tout payer.

Faites rentrer sous un mois tous vos pro-préteurs, & chargez désormais les départemens, districts & autres subalternes de vos ordres, sous peine de responsabilité. Voila la marche que vous devez suivre. Tous ces pro-préteurs ne sont qu'un objet de dépense énorme ; & je ne les calomnierai pas en disant qu'en général ils ont fait plus de mal que de bien par-tout où ils se sont portés.

Il y aura alors de la responsabilité dans les départemens.

Nommez un pouvoir exécutif responsable : alors la responsabilité sera établie par-tout. Voulez-vous vous faire bénir du peuple, établissez un pouvoir exécutif qu'il respecte.

Mettez un Target, ministre de la justice ; un nouveau Rolland, ministre de l'intérieur ; un Barthelemi, ministre des affaires étrangères ; un Lecouteulx, ministre des finances : quant aux ministres de la guerre & de la marine, des hommes ardens au travail. Je ne veux pas de militaires. Seignelai & Machault étoient les meilleurs ministres de la marine ; Louvois & d'Argenson étoient les meilleurs ministres de la guerre, depuis Belliſle, qui passoit pour le plus grand homme de cabinet qu'il y eût en Europe, jusqu'à Segur, les ministres militaires n'ont fait que des bévues. Pour remplir dignement un ministère quelconque, il ne faut que l'amour du travail, le jugement & la probité : avec ces trois guides on est bientôt au fait de la partie. J'en juge par Sully.

Je ne cherche point à déprimer les talens du comité de salut public, mais je dis que son amovibilité suffit seule pour faire sentir qu'il ne peut jamais être au niveau de sa besogne, fût-il un ange descendu sur la terre.

Détruisez l'agio.
Rétablissez les patentes.
Rétablissez la contrainte par corps.
Etablissez une bourse.

Faites nommer par un conseil de négocians des hommes probes, destinés à faire fonctions d'agent-de-change.

Ces moyens qui vous paroissent subalternes, vous

feront plus de bien que vos projets de finance, dans un temps où vos dépenses sont incalculables.

Dans l'océan de la liberté, vous n'y pêcherez que licence & misère, si vous ne mettez pas de l'ordre dans le commerce ; enfin vous sentirez que du désordre du commerce, de la foule de fripons qui s'y sont livrés, vient absolument la cherté incroyable qui vous opprime.

Je demande donc,

1°. L'ordre du jour sur tout projet de décret de finance, jusqu'à la paix.

L'établissement du pouvoir exécutif provisoire.

La rentrée de tous nos collègues pro-préteurs, répandus dans les départemens.

L'établissement des patentes jusqu'à la paix, & à la rentrée des assignats.

Le rapport du décret d'abolition de la contrainte par corps.

L'installation prochaine de la bourse de Paris.

La nomination d'agens-de-change, qui seuls seront prépposés à la négociation de l'argent & des marchandises.

Le renvoi dans leurs départemens de tous ceux qui n'ont point actuellement de domicile loué à l'année à Paris, à l'exception des ouvriers, sur le certificat des maîtres chez lesquels ils travaillent, & de ceux qui ont des rentes sur le trésor national ou des affaires avec la République.

Enfin l'abolition des noms de comité de salut public & de sûreté générale qui, jusqu'au 9 thermidor & peut-être depuis, n'ont été que des comités de ruine & de désolation générale, sauf à les remplacer par des comités d'affaires étrangères & de grande police. Tout cela vaudra mieux que vos projets de finance.

REMARQUES.

Pouvoir exécutif. Le comité de salut public ne peut tout faire ni tout voir. Je me promenois ces jours passés au palais de l'Egalité avec un de mes amis, négociant au Havre; il me dit : Tu vois bien passer cet homme, il a dans sa poche un traité signé avec la commission pour 30 millions en argent de subsistances dans le Nord, & il n'a pas le sou, pas même de talent, aucune correspondance dans le Nord. N'est-il pas évident qu'il est le prête-nom de quelque intrigant dans la commission? Certes, un ministre des finances ne traiteroit pas avec de pareilles gens.

Le pauvre attend son tour à la porte du boulanger comme le riche; il y passe la journée entière pour avoir du pain, & la nuit pour le gagner. C'est bien là du pain de douleur! Un ministre juste donneroit des cartes au pauvre pour avoir du pain le premier, sauf au riche à s'en passer, au moyen d'autres subsistances qu'il peut se procurer. Je suis étonné de l'insouciance du comité de sûreté générale. Que de murmures, que de malédictions il pourroit éviter à la Convention, avec un peu de soin, s'il faisoit, comme dans d'autres communes, livrer promptement aux pauvres & aux ouvriers qui gagnent le moins. En seroit-il ainsi avec un ministre de la police?

Patentes. J'ai prouvé dans mon dernier écrit qu'une barrique de sucre avoit couru quarante marchands avant de parvenir à l'infortuné consommateur. Y auroit-il autant de marchands, si on n'eût pas aboli les patentes?

Contrainte par corps. J'ai vu des particuliers sans talent, sans connoissances, faire des achats immenses sans

argent, revendre le lendemain à bénéfice pour en faire. Cet agio auroit-il lieu, si la contrainte par corps n'eût pas été abolie sur le flagornage de Danton? C'étoit ainsi que lui & bien d'autres caressoient le peuple pour l'égorger.

Représentans du peuple en mission. On dit qu'un député a fait perdre sept vaisseaux de ligne; que sa lettre à la Convention sur cette affaire présentoit l'image de la scène de Pierrot & de Colombine dans le Tableau parlant. Comment faire, disoit Pierrot, pour faire le récit de la bataille navale? j'étois au fond de cale. Le représentant nous a dit qu'il étoit dans la galerie lors du combat: le poste est un peu plus honorable: je le crois; mais cependant si nous avions eu un pouvoir responsable, il lui auroit incombé de convoquer une cour martiale sur cette bataille, c'est la loi de tous les peuples; on auroit vu alors si c'étoit l'influence du représentant ou la foiblesse du général qui a fait perdre la bataille. On ne me dira pas, ni l'un ni l'autre, parce qu'il faudra me démontrer comment & par quelle manœuvre l'ennemi nous a forcés d'abandonner nos sept vaisseaux.

En tout cas, ce n'est point aux représentans du peuple à conduire nos armées, & à ravir une responsabilité légitime au peuple souverain.

On nous dit aujourd'hui que quinze mille émigrés sont entrés dans les départemens du Var & des Bouches-du-Rhône. Miséricorde! Tous les représentans que nous avons dans ces quartiers sont donc assassinés! ils nous apprendroient cela eux-mêmes par des couriers extraordinaires, & nous ne le saurions pas par des lettres particulières, reçues probablement par le courier ordinaire. Mes chers camarades, vous n'êtes pas encore bien re-

venus sur le terrorisme : la Convention ne le rétablira pas pour vous complaire.

Ce n'est que sur la fin de l'assemblée législative que la représentation nationale a envoyé par toute la France des commissaires tirés de son sein. Belle invention ! Aussi cet emploi fut-il brigué comme nos bénéfices ; j'ai entendu dire qu'il l'étoit même encore aujourd'hui. Que peuvent-ils faire ? leur toute-puissance peut-elle procurer un épi de bled ? Quelle dépense ! Je voudrois cependant laisser quelques représentans aux armées pour les approvisionnemens de toute espèce, & non pour commander aux généraux. *Ne sutor ultra crepidam.*

Un pouvoir exécutif auroit été exposé à une responsabilité bien cruelle, s'il eût laissé Paris manquer de pain. Il faut dans cette ville six mois de subsistances emmagasinées & sans cesse rafraîchies ou retranchées, si on ne prévoit pas de remplacement facile.

Un simple lieutenant de police de Paris vous faisoit souvent retrouver une montre volée, & il a fallu plus d'un mois au comité de sûreté générale pour s'apercevoir qu'une foule de fripons régloit au palais de l'Egalité le cours de l'argent, & conséquemment le change avec l'étranger. Les choses ont été portées à un tel excès que, tandis qu'à Paris l'agio du palais infernal portoit les louis à 400 liv. d'assignats ; ils ne valoient à Hambourg que 250 liv. de la même monnoie : de sorte qu'il est avéré que nous sommes nos propres détracteurs en finance, faute de police.

On ne me persuadera jamais que des comités composés de députés à la Convention, qui ont une foule de devoirs à remplir, puissent s'acquitter dignement de toutes les fonctions du pouvoir exécutif, & qu'un pouvoir inviolable est plus avantageux à l'état qu'un pouvoir responsable.

En vain me dira-t-on que sous peu la constitution va être organisée, qu'elle sera incessamment présentée au peuple. Je sais combien tout cela est long ; qu'en attendant rien ne marche ; que les commissions exécutives sont sans énergie ; qu'il y existe une foule de fripons ou ignorans, de terroristes, de royalistes, &, pour tout dire, de jacobins, & que les finances de l'état sont régies sans aucune espèce de conduite économique.

Le premier ministre en Angleterre est le lord trésorier ; c'est sur lui que roule toute la machine ; tous les marchés de dépense n'ont d'exécution qu'après sa ratification : eh bien ! la commission des onze est plus habile ; elle a retranché le comité des finances des comités de gouvernement : moyen sublime d'économie !

Je voudrois bien qu'on nous donnât un état vrai de toutes les commissions qui sont à la suite du gouvernement, & des commis qui y sont employés, leur âge & leur salaire.

Il y a la moitié de ces gens-là au moins d'inutiles : beaucoup d'entr'eux sont placés par la faveur, pour se tirer de la réquisition ; & les députés y ont bonne part.

Je ne sais où les représentans du peuple mettent leur conscience ; ce n'est pas remplir son devoir en Caton : l'économie est la base de tout bon gouvernement, & ce n'est pas ce qui vous inquiète, parce que jusqu'aujourd'hui nous avons joui d'une mine inépuisable, tant qu'il y aura du chiffon. Soyons plus sages ; rétablissons le pouvoir exécutif, si nous voulons sortir d'ici avec les bénédictions du peuple.

Je ne parlerai d'aucun des projets que j'ai vus : perte sur les assignats, l'un tous les mois, l'autre à chaque mutation ; celui-ci une caisse nationale, l'autre un appel

de trente impositions sur le pied annuel payées subitement, tout cela ne remédiera point à nos maux.

L'imposition en nature est la plus équitable des impositions; elle a été indiquée tant de fois, depuis Vauban, sans succès, que je ne crois pas prudemment qu'on doive en faire l'essai.

Au surplus, de quoi s'agit-il ici? De 300 millions de perdus, si les frais excèdent la recette. Qu'est-ce que 300 millions pour nous? ce n'est pas la dépense de deux décades : mais si, par ce moyen, nous parvenons à pourvoir nos armées en denrées de notre crû, sans autre dépense que celle de l'imposition, sans passer par les mains des marchands, des intrigans, des monopoleurs, des entrepreneurs, je suis bien de l'avis de Dubois-Crancé: c'est une fortune pour l'état.

Si le douzième fournit à l'approvisionnement de nos armées de toute espèce de culture française, il est facile de calculer ce que nous gagnerons par là. Je crois que Dubois-Crancé met par-dessus le marché, sur ce douzième, l'approvisionnement de Paris : alors c'est une manne, ramassons-la bien vîte.

Dans la séance du 28 floréal, l'excellent député Vernier persiste dans le projet d'une caisse hypothécaire. Le gouvernement ne devroit pas s'en mêler. Il devroit sentir, ce gouvernement, que tous les biens nationaux acquis ou éventuels sont le gage des assignats, & qu'il ne lui est pas permis de dénaturer cette hypothèque sacrée, sous prétexte qu'elle est supérieure, à l'objet hypothéqué. Ainsi le projet d'une nouvelle hypothèque nationale en faveur de la prétendue caisse hypothécaire, est contraire à la loyauté française, à la délicatesse de la Convention nationale.

Que la Convention se contente de retirer une partie des assignats, si elle le croit nécessaire au salut public, ce dont je doute ; mais qu'elle ne s'écarte pas des principes de bonne foi qu'elle professe, qu'elle n'anéantisse pas aux yeux des peuples le gage des assignats, qui doivent avoir pour garans de leur valeur tout ce qui appartient à la nation collectivement, comme la fortune individuelle de chaque membre de la société.

Je n'ajouterai pas l'abus qu'on peut faire de la variation du change, pour régler le prix des assignats dont la valeur nominale doit être celle de l'argent en fait & en droit. Pourquoi donc rendre l'étranger maître de notre fortune en assignats ? que vous importe son change ? que nous importe le prix qu'il met au marc d'argent ? Il nous vend ses denrées le plus cher qu'il peut : faisons-en de même. Il ne doit rien avoir à démêler avec nous sur cet objet ; rien à mon avis de plus antipolitique. Me direz-vous, qu'ayant perdu l'Amérique par notre faute, la balance du commerce est en faveur de l'étranger ; qu'il faudra le solder en argent ? Comment cette caisse hypothécaire lui en fournira-t-elle ? Voulez-vous faire courir à l'étranger vos billets légaux ? Leur confiance dans l'intérieur est-elle sûre ? Au nom de la patrie, laissez-là votre caisse, votre banque, vos bons, vos cédules ; renvoyez tout cela à la paix.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal, an III.